

Avis technique



Recyclabilité d'un support en carton plastifié pour aliment tranché

DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Olser Impreta S.L.U.
	Date de la demande	Juin 2019
	Dénomination	Sliced Food Paper Board
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Aliment – produit tranché
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire
	Dimension	252 x 181 mm
	Masse vide	Non précisé
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier carton – plastique
	Système de fermeture	Testé sans l'opercule pelable
	Type d'encre/ vernis	Impression offset – vernis acrylique
	Type de colle	Hotmelt
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE (ÉLEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS) ¹	
	Papier-carton	85 %
	Plastiques	15 %
	Aluminium	0 %
	Acier	0 %
Autre	0 %	
→ Élément majoritaire : papier carton		
AVIS REFERENTS		
-		

PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES ÉVALUÉES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIÈRES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⚙ En cours d'étude ➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

Le film laminé plastique est pelable. L'emballage support (avec ou sans film) se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage. Selon qu'il est testé avec ou sans film, l'étape de classage génère uniquement de rejets formés de film plastique ou ne génère pas de rejets sur la fraction carton. La pâte classée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cet emballage au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexes relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour le support carton selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de la barquette dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade ».
- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la barquette dans le bac de collecte sélective.

Le CEREC recommande l'apposition d'une consigne de tri adaptée aux films laminé et d'operculage* pour les placer dans le bac de collecte dédié aux ordures ménagères résiduelles.

*Consigne pouvant varier localement

VALIDATION



David CHAUEAU



Christian PICARD